

**Projet d'un nouvel abattoir départemental
à Chaumont**

**Étude écologique
Pré-diagnostic faune et flore**





L'ATELIER DES TERRITOIRES
1, RUE MARIE-ANNE DE BOVET
B.P. 30104

57004 METZ CEDEX 01

☎ 03 87 63 02 00

✉ atelier.territoire@atelier-territoires.com

Visite de terrain :

M.BELLAN

Rédaction :

M.BELLAN

Photographies :

M.BELLAN

Relecture / Validation :

C. MAURY

Table des matières

<i>I. Contexte et objectif de l'étude</i>	4
<i>II. Méthodologie du pré-diagnostic</i>	5
II.1. Périmètre d'étude	5
II.2. Analyse bibliographique.....	5
II.3. Visite de terrain.....	5
<i>III. Résultats du pré-diagnostic</i>	6
III.1. Synthèse bibliographique.....	6
Milieux naturels remarquables	6
III.2. Habitats présents sur la zone du projet.....	9
III.3. Analyse des potentialités écologiques	9
III.4. Impacts bruts potentiels du projet sur la biodiversité.....	14
IV.4. Conclusion.....	15

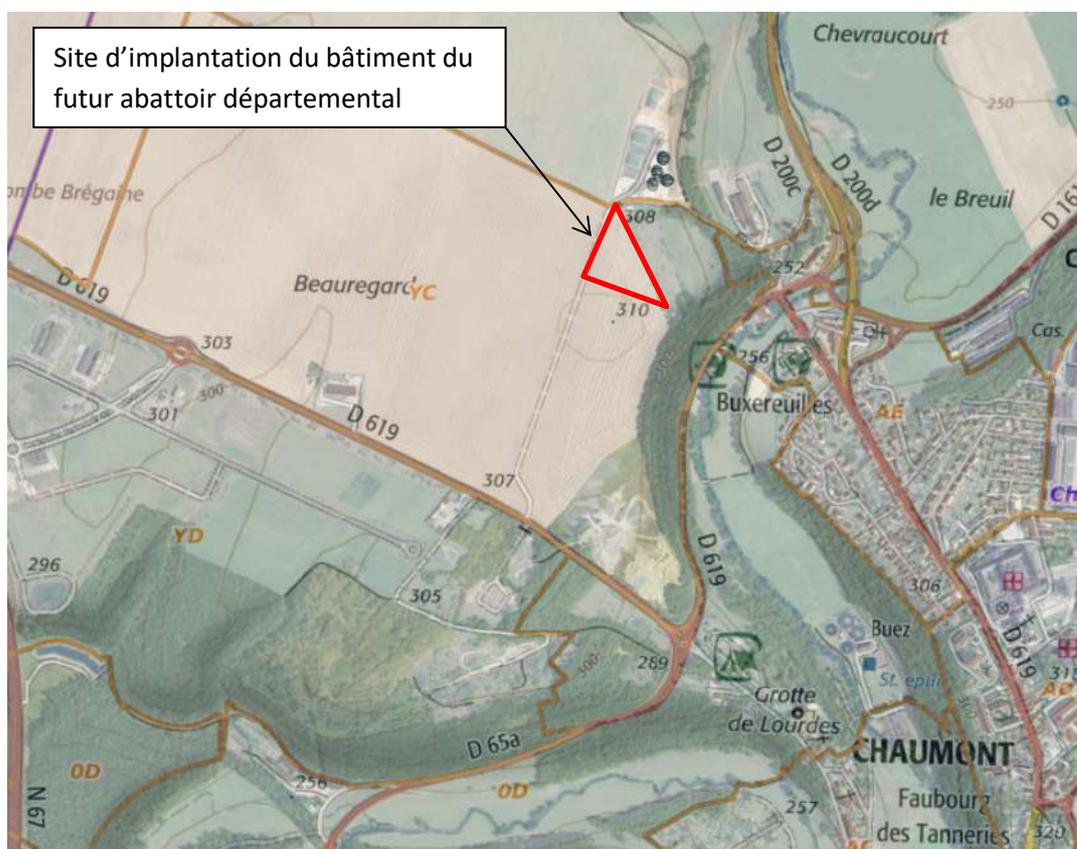
I. Contexte et objectif de l'étude

Dans le cadre de la construction d'un nouvel abattoir départemental à Chaumont (52), une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Chaumont est nécessaire.

Cette procédure a fait l'objet en vertu des articles R. 122-2 et R. 122-17 du code de l'environnement, d'une demande d'examen au cas par cas, et dans son avis du 29 mars 2021, la MRAe Grand Est a souhaité qu'une étude de la biodiversité soit réalisée sur le site d'implantation.

L'occupation du sol du terrain destiné à accueillir cet abattoir et le planning de l'opération ont donc conduit le Conseil Départemental, Maître d'ouvrage du projet à demander la réalisation d'un pré-diagnostic environnemental.

Le terrain d'une superficie de 20 350m², se situe au Nord de la ville, au Sud d'une unité de méthanisation, et il est actuellement occupé par une terre labourée.



Localisation de l'implantation du futur abattoir.

Le Pôle Aménagement du Conseil Départemental de la Haute-Marne a sollicité l'Atelier des Territoires pour la réalisation de ce pré-diagnostic écologique.

II. Méthodologie du pré-diagnostic

II.1. Périmètre d'étude

Le périmètre d'étude retenu pour ce pré-diagnostic englobe le site du projet ainsi qu'une zone tampon d'une dizaine de mètres en périphérie.

C'est au sein de ce périmètre qu'a été réalisée la prospection de terrain.



Périmètre d'étude (zone d'étude et zone tampon).

II.2. Analyse bibliographique

L'Atelier des Territoires a tout d'abord réalisé un **recensement des données naturalistes existantes** dans l'environnement du projet (quelques kilomètres au maximum), en collectant les données sur le site de la DREAL Grand Est.

Ce travail a ainsi permis d'identifier les milieux naturels remarquables proches, de connaître les habitats naturels qu'ils abritent, et de cibler les espèces patrimoniales présentes, qui pourraient être potentiellement présentes sur le site du futur abattoir.

Cela a aussi permis d'axer les recherches de terrain en fonction des exigences écologiques de ces espèces.

II.3. Visite de terrain

Une visite de terrain a été réalisée par **un chargé d'études faune - flore** le mardi 27 avril 2021.

Le périmètre d'étude a été parcouru dans le but de recenser un maximum d'espèces et d'observer les potentialités écologiques dans et aux abords du site.

Cette visite à pied sur l'ensemble du périmètre d'étude a permis d'identifier les grands types d'habitats naturels présents puis de cerner les espèces en présence ou susceptibles de fréquenter ces habitats.

La prospection s'est déroulée de jour, par beau temps avec des conditions d'observations favorables.

III. Résultats du pré-diagnostic

III.1. Synthèse bibliographique

Milieus naturels remarquables

La zone d'étude est située à proximité (entre un et trois kilomètres) de quatre Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I, deux ZNIEFF de type II et deux sites Natura 2000 de la Directive habitats.

Ces zones naturelles peuvent héberger des espèces très mobiles (oiseaux, odonates, rhopalocères) peu exigeantes en matière d'habitat, qui pourraient migrer jusqu'à la zone d'étude de manière sporadique.

Ces milieux naturels remarquables sont décrits ci-après.

➤ **La ZNIEFF de type I n°210020184 « BOIS ET PELOUSES DU COTEAU DE VAUX ENTRE CONDES ET BERTHENAY »**

Cette ZNIEFF est située à un kilomètre et demi, au Nord de la zone d'étude.

D'une superficie de 55,6 hectares elle est composée de versants à faibles pentes, d'escarpements rocheux avec versants pentus, de vallons, de sources et de ruisseaux.

Des enjeux pour l'avifaune, les poissons, la flore et les habitats ont été identifiés sur le site.

➤ **La ZNIEFF de type I n°210008923 « COTEAU BOISE DES BUIS A CONDES »**

Cette ZNIEFF de 68,8 hectares est située à deux kilomètres et demi au Nord-Est de la zone d'étude.

Cette zone naturelle s'étale au-dessus d'un méandre de la Marne et déborde sur un plateau. Elle est composée de vallons, de coteaux, d'affleurements et d'escarpements rocheux. Des espèces de reptiles et une flore patrimoniale y ont été recensés. Des espèces d'oiseaux de milieux semi ouverts peuvent également fréquenter la zone.

➤ **La ZNIEFF de type I n°410015743 « PELOUSES ET BOIS XEROPHILE DU COTEAU ROCHE A CHAUMONT »**

Cette ZNIEFF est située à l'Est de Chaumont et à deux kilomètres et demi de la zone d'étude.

D'une superficie de 13,77 ha, ce site est composé d'un plateau, d'affleurements rocheux et de versants pentus. Les enjeux écologiques y sont essentiellement patrimoniaux pour les insectes et la flore.

➤ **La ZNIEFF de type I n°210000127 « BOIS DES BARRES A CHAUMONT »**

C'est une grande ZNIEFF de 240 ha, composée de vallons, de plateaux, d'escarpements rocheux et de versants à pentes faibles. Les enjeux écologiques patrimoniaux s'y articulent autour de la faune et de la flore.

➤ **La ZNIEFF de type II n°210020162 « VALLEE DE LA MARNE DE CHAUMONT A GOURZON »**

Cette ZNIEFF s'étend sur les méandres de la Marne, avec une superficie de 2 700 ha. Elle se compose surtout de vastes ensembles de milieux prairiaux, avec localement des bois alluviaux, des milieux marécageux et des ourlets à hautes herbes.

➤ **La ZNIEFF de type II n°210020199 « COTEAUX ET VALLEE DE LA SUIZE ENTRE CHAUMONT ET VILLIERS-SUR-SUIZE »**

La ZNIEFF occupe plus de 1 000 hectares entre les communes de Chaumont et de Villiers-sur-Suize, et englobe quatre ZNIEFF de type I.

Elle est constituée d'une part par des groupements alluviaux (principalement des prairies, plus localement des ripisylves, des marais, des cariçaies et des mégaphorbiaies) et d'autre part par des bois, des pelouses et quelques rares champs au niveau des coteaux surplombant la vallée.

La Couleuvre verte et jaune fréquente le site, surtout dans les secteurs non forestiers : elle est inscrite sur la liste rouge régionale des reptiles. Elle est ici relativement proche de sa limite d'aire de répartition. Le Lézard des murailles (annexe IV de la directive Habitats) et la Vipère aspic s'y rencontrent également. Le Crapaud accoucheur a été contacté sur le site : protégé en France et en Europe (annexe II de la convention de Berne, annexe IV de la directive Habitats, il figure dans le livre rouge de la faune menacée en France et sur la liste rouge régionale.

La faune avienne est également bien diversifiée : sur les 60 espèces d'oiseaux rencontrées, quatre font partie de la liste rouge des oiseaux nicheurs menacés de Champagne-Ardenne : il s'agit de la Pie-grièche écorcheur (zones de bocage), de l'Alouette lulu (dans les pelouses), du Cincle plongeur et du Milan noir.

➤ **Le site Natura 2000 Directive habitats FR 2100265 « BUXAIE DE CONDES-BRETHENAY »**

Outils fondamentaux de la politique européenne de préservation de la biodiversité, les sites Natura 2000 visent une meilleure prise en compte des enjeux de la biodiversité dans les activités humaines.

La zone Natura 2000 « Buxaie de Condes Bréthenay » s'étend sur une surface de 89 ha.

Ce site est un des plus thermophiles du département. Il abrite de nombreuses espèces végétales et animales en limite septentrionale d'aire. Les principaux milieux sont des pelouses sur dalles, des petits éboulis, et surtout une vaste buxaie, la plus intéressante de toute la Haute-Marne.

➤ **Le site Natura 2000 Directive habitats FR 2102003 « CARRIERES SOUTERRAINES DE CHAUMONT-CHOIGNES »**

Ce site s'étend à environ 2km au Sud-Est du site d'implantation de l'abattoir ;

Cette zone spéciale de conservation s'étend sur une superficie totale de 20,3 ha sur les communes de Chaumont et de Chamarandes-Choignes.

Les limites du site correspondent à deux entrées de 2 carrières souterraines, ainsi qu'au réseau de galeries, auparavant exploitées pour l'extraction de pierres de taille.

Elles abritent une population hivernante de Petit Rhinolophe représentant le tiers des effectifs hivernants de Petit rhinolophe en site Natura 2000 en Champagne-Ardenne.

Les individus hivernants étant sensibles au dérangement, la principale menace est liée à la fréquentation humaine en hiver.

Les milieux naturels remarquables identifiés dans les ZNIEFF et les 2 sites Natura 2000 ne correspondent pas au type de milieu (culture céréalière) observé sur le site du futur abattoir.

La flore et la faune potentiellement présentes sur le site et ses abords seront donc assez différentes de celles recensées sur les milieux remarquables proches.

III.2. Habitats présents sur le site

Occupation du sol et intérêts écologiques du site :



Le champ et la haie arbustive.

Le site d'implantation du futur abattoir est occupé actuellement par un champ de céréales.

Le champ est bordé à l'Est par une bande enherbée, une haie arbustive, quelques grands arbres isolés et une friche parsemée de zones de dépôts divers (tuiles, palettes, traverses de chemin de fer).

Le champ se poursuit au-delà de la limite Sud du site d'implantation.

A l'Ouest, il est bordé par un chemin carrossable avec sur le bas-côté une bande enherbée, avec la terre très tassée.

Les céréales ont été semées avec un semoir en lignes et les passages de tracteurs lors des amendements d'engrais laissent sur la parcelle des traces de très longs sillons de terre nue.

III.3. Analyse des potentialités écologiques

Ce chapitre a pour but de présenter les résultats des observations de terrain, mais aussi d'évaluer les potentialités de présence sur le site du futur abattoir, d'espèces animales et végétales en fonction des milieux présents.

➤ **Habitats / flore :**

Cinq types de milieux sont présents sur le site :

- La bande enherbée ensoleillée sur laquelle pousse tout un cortège d'espèces de plantes communes et répandues comme le pissenlit, le cresson, la Capselle bourse à pasteur, le plantain et la Carotte sauvage ;
- La bande enherbée à l'ombre de la haie, sur le côté Est du champ, sur laquelle croit un cortège d'espèces de plantes communes de milieux semi ombragés ;
- La pointe Nord du champ, qui accueille un cortège d'espèces dites « ubiquistes » poussant sur des milieux perturbés en lien avec les travaux agricoles ;
- La haie arbustive qui se compose de différentes espèces : l'Aubépine, le Charme et le Lilas ;
- Quelques grands arbres solitaires qui bordent la parcelle à l'Est. Il s'agit de feuillus et de conifères : Érable champêtre, noyer, hêtre et épicéa.

Les cortèges floristiques observés ici sont ceux habituellement rencontrés en zone d'agriculture intensive.

Il n'a pas été observé d'espèce exotique envahissante sur le site.

La parcelle devant accueillir le projet d'abattoir étant exploitée et la terre étant souvent retournée, elle ne présente pas d'enjeu floristique particulier.

A noter toutefois la haie qui borde à l'Est le site, et qui présente une strate arborée, arbustive et herbacée diversifiée.

➤ **Amphibiens**

Le site et ses abords n'abritent aucun point d'eau.

Ainsi, les potentialités de présence d'individus d'amphibiens au droit du périmètre d'étude, en reproduction, en repos ou en déplacement apparaissent nulles.

➤ **Reptiles**

Aucune espèce de reptile n'a été observée sur le site.

Cependant la présence en bordure Est d'une haie bien exposée au Sud-Ouest, d'une friche et de différents dépôts, offrent des habitats potentiels pour les reptiles.

La friche et les amoncellements de tuiles, de planches, de gravats et d'autres matériaux déposés peuvent ainsi fournir un bon habitat à la Coronelle lisse (*Coronella austriaca*).

Il en est de même pour la Couleuvre helvétique (*Natrix helvetica*), le cours d'eau de La Suisse ne se situe pas très loin.

Le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*) et l'Orvet fragile (*Anguis fragilis*) peuvent également se trouver le long de la bordure Est du champ.



Abris favorables pour les reptiles.

Le champ de céréales exploité de manière intensive, n'est pas favorable aux reptiles mais au vu des nombreux abris observés à proximité, il est possible que des vipères et lézards viennent chasser occasionnellement dans ce champ.

Le champ en lui-même n'est donc pas un habitat pour les reptiles et la potentialité du milieu pour ce taxon est donc pratiquement nulle.

➤ Avifaune

Différentes espèces ont été observées lors du passage sur site :

(Sont surlignées en jaune dans le tableau ci-après, les espèces observées qui fréquentent plus particulièrement la parcelle cultivée)

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine	Législation France
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	LC	3
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla falva</i>	LC	3
Alouette des champs	<i>Alaiuda arvensis</i>	NT	3
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	NT	3
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	LC	3
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	LC	3
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	LC	3
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	NT	3
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	LC	3
Rouge gorge familier	<i>Erythacus rubecula</i>	LC	3

Pour les statuts légaux : les chiffres renvoient respectivement aux annexes de la Directive CEE n°2009/147/CE du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages.

Pour les statuts de conservation :

- Liste rouge des espèces menacées en France-chapitre Oiseaux de France métropolitaine (septembre 2016)
 - VU Vulnérable
 - NT Quasi menacé
 - LC Préoccupation mineure

Les bandes de terre nue laissées dans le champ de céréales sont favorables au repos et au nourrissage des oiseaux des milieux ouverts agricoles tels que l'Alouette des champs (*Alauda arvensis*), le Pipit farlouse (*Anthus pratensis*) et la Bergeronnette printanière (*Motacilla falva*).

Les Hirondelles rustiques (*Hirundo rustica*) volent au-dessus du champ pour se nourrir d'insectes en vol.

Aucun rapace diurne n'a été observé, mais la parcelle cultivée peut également être un terrain de chasse pour ceux-ci, chassant à l'affut. La présence en bordure d'une haie et de grands arbres isolés peuvent leur servir de perchoir.

Bien que des espèces protégées d'oiseaux de zones ouvertes fréquentent le site, elles ne sont pas considérées comme nicheuses sur le site.

L'enjeu avifaunistique du site est donc faible.

➤ Mammifères

Des traces de lièvres et de renards ont été observées.
Sur les bandes enherbées, des terriers de campagnols ou mulots sont aussi à signaler.

Ces espèces, étant non protégées, elles ne représentent pas un enjeu écologique élevé.

Les arbres qui bordent le site ne sont d'autre part pas assez gros pour présenter des cavités pour abriter des chiroptères.

➤ Insectes

Deux espèces de papillons ont été observées : Le flambé (*Iphiclides podalirius*) et un individu mâle de Piéride du navet (*Pieris napi*). Leurs plantes hôtes respectives, à savoir ; les arbustes à rosacées pour le flambé et les crucifères pour la piéride, se situent en dehors du périmètre d'étude.

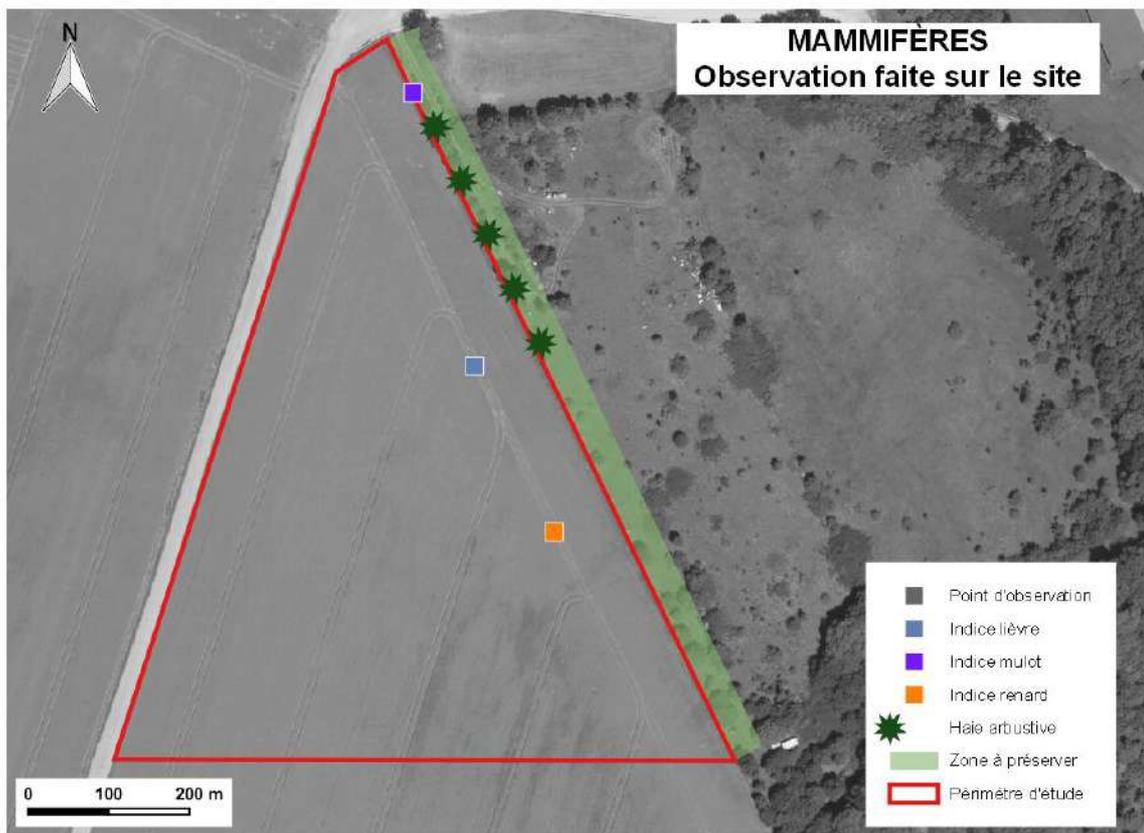
Nous pouvons noter aussi la présence du Grillon champêtre (*Grillus campestris*), des terriers bien exposés au soleil ont été observés sur le bord de la parcelle cultivée.
Cette espèce de grillon n'est pas protégée et ne représente pas un enjeu.

Des cortèges d'invertébrés vivent aussi dans le sol, sur le sol et sous le couvert des cultures : arachnides, collembolles, diptères, anoues, punaises, mouches syrphides, abeilles solitaires et guêpes parasites.

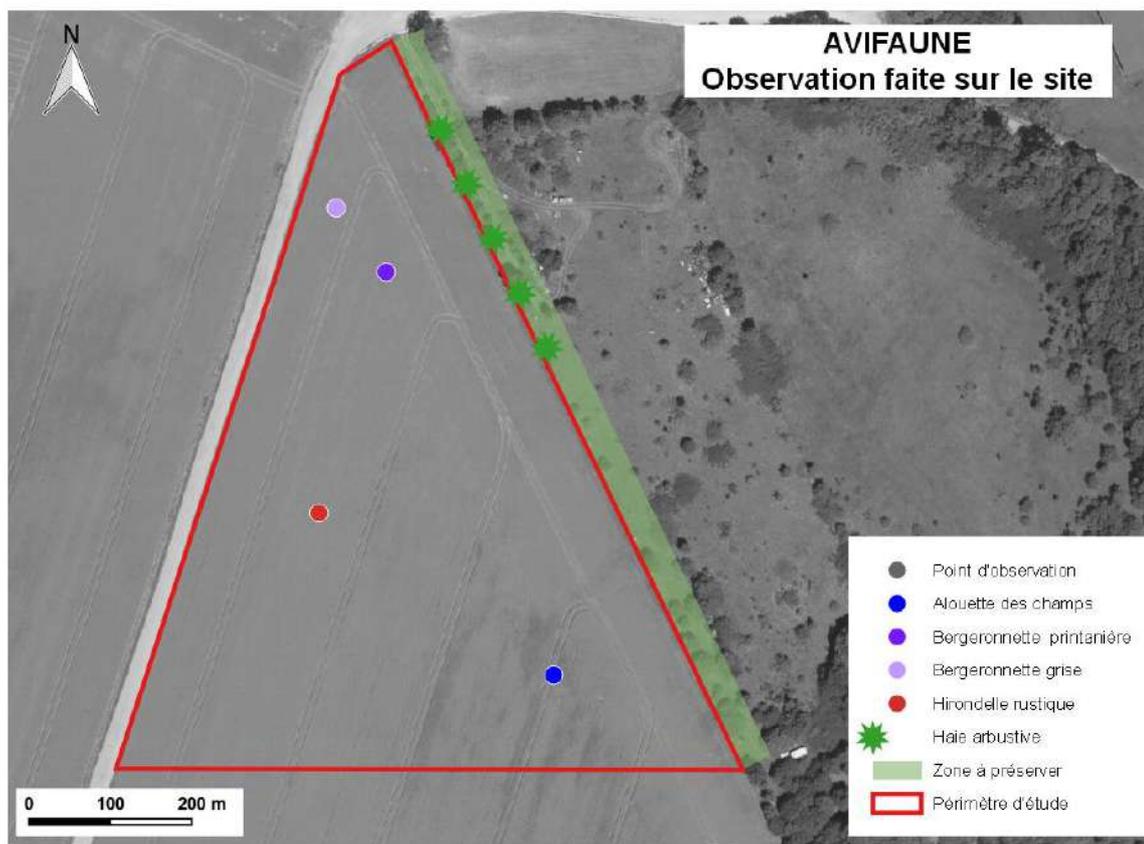
Ces groupes d'insectes sont représentés ici par des espèces communes, en effectifs abondants ne présentant pas d'enjeux écologiques importants.

La présence de tous ces insectes explique la présence sur le site d'oiseaux insectivores se nourrissant d'insectes au sol et en l'air au-dessus de la parcelle.

Les potentialités de présence d'espèces d'insectes remarquables et/ou protégées sur le périmètre d'étude apparaissent quasi nulles.



L'Atelier des Territoires - Mai 2021



L'Atelier des Territoires - Mai 2021

Synthèse des enjeux

Le site est uniquement occupé par des cultures céréalières, qui ne présentent aucune potentialité d'habitats pour des espèces remarquables ou protégées.

L'enjeu lié aux habitats naturels sur le site lui-même est donc nul.

Les abris de la bordure Est du site (hors de la parcelle d'implantation de l'abattoir) constituent des abris potentiels **pour les reptiles, et représentent donc un enjeu moyen.**

Bien qu'une dizaine d'espèces d'oiseaux gravitent autour du site, seulement quatre fréquentent l'intérieur de la zone d'étude et n'y font que passer pour s'y nourrir ou se reposer au sol.

De plus aucune espèce patrimoniale ou déterminante n'y a été détectée.

L'enjeu avifaunistique du site est donc très faible.

III.4. Impacts bruts potentiels du projet sur la biodiversité

Les impacts prévisibles du projet d'abattoir sur ce site au vu des différents enjeux identifiés lors du pré-diagnostic sont analysés ci-après, au regard de la nature du projet, et des différents impacts sur l'environnement susceptibles d'intervenir, si aucune mesure d'évitement et de réduction n'est mise en œuvre.

Si l'on considère que le projet entraîne l'artificialisation de l'ensemble du site, l'implantation de l'abattoir réduira le territoire de chasse et de repos de l'avifaune insectivore des milieux ouverts agricoles.

Il réduira aussi le territoire de chasse des reptiles potentiellement présents au niveau de la haie et des zones de dépôts.

Il provoquera aussi la disparition des cortèges d'invertébrés vivants dans le sol, sur le sol et sous le couvert des cultures.

Synthèse des impacts potentiels

Il apparaît que sur la base du constat établi dans le cadre de ce pré-diagnostic écologique le projet du futur abattoir n'est pas susceptible de provoquer la **destruction d'habitats naturels remarquables, ni d'espèces animales et végétales protégées.**

Il entraînera la consommation d'environ 2ha de zone agricole exploitée de manière intensive, qui présentent des enjeux écologiques très faibles.

IV.4. Conclusion

Ce pré-diagnostic, basé sur des éléments bibliographiques et un relevé de terrain a permis d'identifier les principaux enjeux écologiques de la zone du projet et de définir les potentialités de présence d'espèces protégées et/ou remarquables.

Il ne peut se substituer à une étude faunistique et floristique dite « quatre saisons », qui permet de disposer d'observations naturalistes sur un cycle annuel complet.

Néanmoins le faible intérêt écologique des habitats naturels observés sur le périmètre d'étude, permet de penser que **les conclusions de ce pré-diagnostic ne sont pas susceptibles d'être remises en cause par la réalisation d'inventaires complémentaires.**

Suite à la visite de terrain dans le cadre de ce pré-diagnostic, il apparaît donc que les **impacts sur la faune et la flore du projet de nouvel abattoir, sur le site étudié peuvent être qualifiés de négligeables.**

Il est à noter que la haie arbustive située en bordure Est du projet mériterait toutefois d'être préservée.
